

## CESSION DES PARTICIPATIONS PUBLIQUES INDIRECTES DETENUES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE NEWREST CATERING TUNISIE



### AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

#### Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

La société Al Karama Holding (le « Cédant ») envisage de céder sur Appel d'Offres, ses participations indirectes représentant 50% (le « Bloc d'actions ») du capital de la société Newrest Catering Tunisie (la « Société »).

A ces fins, le consortium Attijari Finances Tunisie - Attijari Finances Corp. (conjointement la « Banque Conseil ») a été retenu comme conseiller exclusif de Al Karama Holding pour la réalisation de l'ensemble de l'opération de cession envisagée (l' « Opération »).

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectifs 1- d'informer les investisseurs de cette Opération, 2- de décrire le processus de cession décidé et 3- de renseigner les investisseurs intéressés sur les modalités de retrait du dossier de pré-qualification.

#### Considérations Clés

**Newrest Catering Tunisie** est une société anonyme créée en 2005, ayant un capital social de 180 000 Dinars Tunisiens, et qui a pour objet social la prestation de services et la restauration aux entreprises et aux collectivités.

#### Processus de cession

Le processus de cession comprend une phase de pré-qualification des candidats suivie d'une phase d'offres financières ouverte à tous les investisseurs pré-qualifiés.

#### Processus de Pré-Qualification

L'investisseur désirant participer devra être (i) soit une personne physique ou morale de nationalité tunisienne au sens de la réglementation en vigueur (ii) soit un consortium constitué par des personnes physiques et/ou morales dirigé par un chef de file (le « Consortium »).

Les investisseurs de nationalité étrangère peuvent participer au présent Appel d'Offres dans les limites prévues par la réglementation en vigueur notamment le décret-loi 61-14 du 30 août 1961 relatif aux conditions d'exercice de certaines activités commerciales, la loi n° 2016 – 71 du 30 septembre 2016 portant loi de l'investissement et la loi n° 2019 – 47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

#### Retrait des dossiers de Pré-qualification

Les investisseurs intéressés sont invités à retirer, à partir du **Mardi 26 Novembre 2019 à 10h00** au siège de Al Karama Holding, sis au rue du Lac d'Annecy, passage du Lac Malawi - Les Berges du Lac, Tunis, un dossier de pré-qualification qui définit le processus et les critères de pré-qualification.

**Les candidats intéressés peuvent prendre contact avec Attijari Finances Tunisie pour toute demande d'informations sur cette Opération**



Immeuble El Baraka, Bloc B, Rue du Lac d'Annecy – Les Berges du Lac, Tunis

Téléphone : +216 31 341 303

Fax : +216 71 965 615

**Hani LAMOURI**

E-mail :

[h.lamouri@attijari.tn](mailto:h.lamouri@attijari.tn)

**Faten EZZAR**

E-mail :

[f.ezzar@attijari.tn](mailto:f.ezzar@attijari.tn)

**Nessrine KALLEL**

E-mail :

[n.kallel@attijari.tn](mailto:n.kallel@attijari.tn)

Le retrait est conditionné par la remise d'un engagement de confidentialité dûment signé et rempli par le représentant légal des investisseurs intéressés téléchargeable sur [www.alkaramaholding.com](http://www.alkaramaholding.com) et par le paiement d'un montant non restituable de deux mille dinars tunisiens (2 000 DT) payable par chèque certifié libellé au nom de la société Al Karama Holding, par virement bancaire au profit de Al Karama Holding ou en espèces.

Les investisseurs intéressés devront faire parvenir leurs dossiers de manifestation d'intérêt directement par porteur contre décharge ou par courrier express, le cachet du bureau d'ordre et celui de la Poste faisant foi, et ce au plus tard le

**Vendredi 17 Janvier 2020 à 17 heures**

à l'adresse suivante :

**Al Karama Holding**  
Rue du Lac d'Annecy, Passage du Lac Malawi,  
Les Berges du Lac, 1053 Tunis.

#### Phase d'offre financière :

Les candidats pré-qualifiés seront notifiés par écrit et auront à leur disposition un Dossier d'Appel d'Offres (le « DAO »), composé (i) du Règlement de l'Appel d'Offres incluant le Projet d'Acte de Cession du Bloc d'Actions, (ii) d'un Mémoire d'Informations comportant une présentation de la Société, de son environnement socioéconomique et du secteur dans lequel elle opère et (iii) d'un Règlement de la Data Room.

#### Travaux de Due Diligence

Les candidats pré-qualifiés ayant retiré le DAO (i) auront la possibilité d'effectuer des travaux de Due Diligence dans le cadre d'une Data Room, (ii) visiter les locaux de la Société, (iii) rencontrer son management (iv) poser leurs questions par écrit et (v) proposer des amendements au projet d'Acte de Cession selon un calendrier et des modalités qui seront définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.